

Baromètre mensuel de la sécurité routière

Janvier

ATTENTION: les valeurs mentionnées dans ce suivi mensuel pour 2025 sont issues des remontées rapides des forces de sécurité intérieure.

L'ACCIDENTALITÉ - BILAN MENSUEL JANVIER 2025

	Données mensuelles janvier									
	2025	2024	2023	Moyenne 2017-2019	2025/2024		2025/2023		2025/Moyenne 2017-2019	
					Écart	Tendance	Écart	Tendance	Écart	Tendance
Accidents	23	29	18	32	- 6	- 20%	+ 5	+ 27%	- 9	- 28%
Tués	4	1	3	4	+ 3	+ 300%	+ 1	+ 33%	0	0
Blessés	27	39	24	39	- 12	- 30%	+ 3	+ 12%	- 12	- 30%

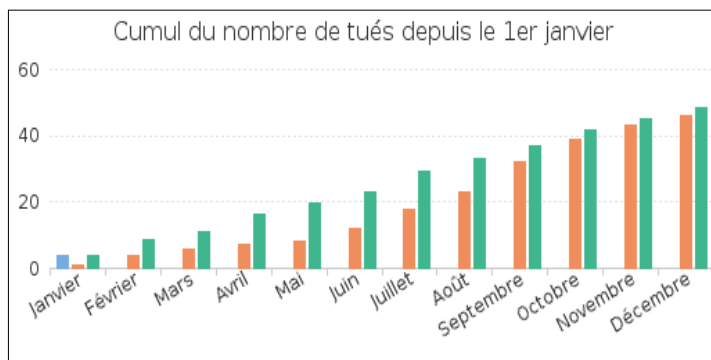
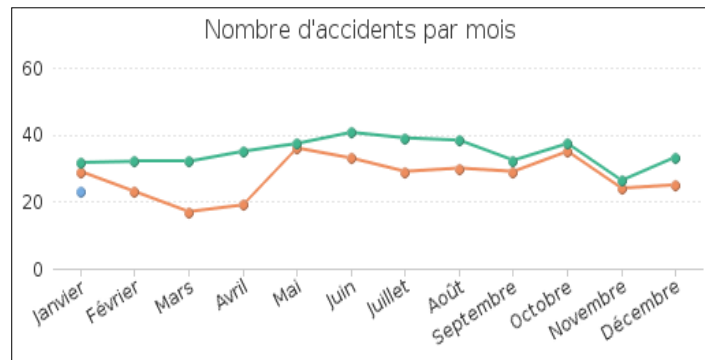
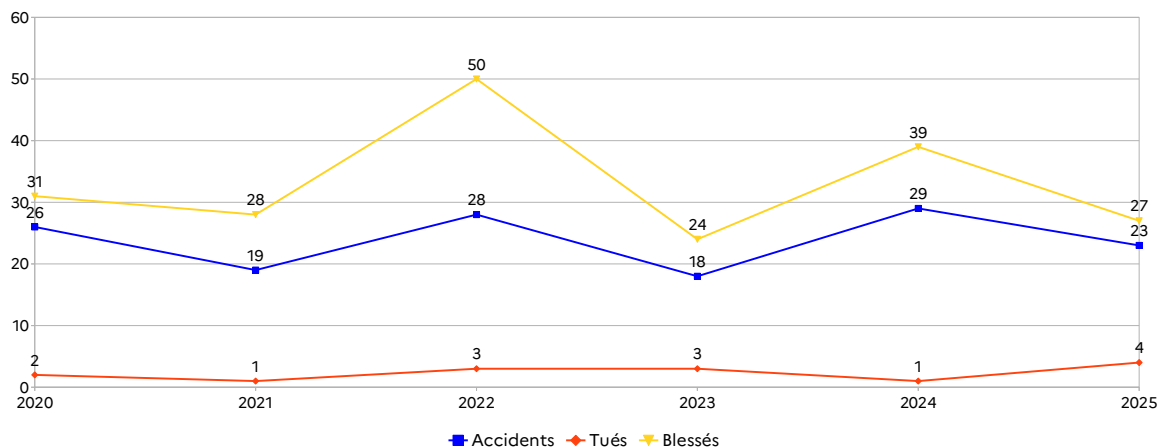
Principales tendances du mois de janvier 2025 :

Le nombre d'accidents corporels enregistrés par les forces de sécurité intérieure s'établit à **23 accidents** en janvier 2025, inférieur au mois de janvier 2024, supérieur au mois de janvier 2023, inférieur à la moyenne de 2017 à 2019.

4 personnes sont décédées en Moselle en janvier 2025, un chiffre supérieur aux mois de janvier 2024 et 2023 et identique à la moyenne de 2017-2019.

27 blessés ont été enregistrés en janvier 2025, un chiffre supérieur au mois de janvier 2023 mais inférieur au mois de janvier 2024 et à la moyenne de 2017 à 2019.

Evolution des ATB de janvier sur les 5 dernières années



● 2025 ● 2024 ● Moyenne 2017-2019

Répartition des victimes	Localisation		
	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Janvier 2025	12	13	6
Cumul 2025	12	13	6

Répartition des victimes	Localisation		
	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Janvier 2024	19	13	8
Cumul 2024	19	13	8

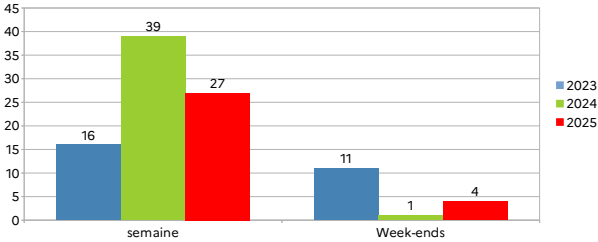
Répartition des victimes	Localisation		
	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Janvier 2023	10	16	1
Cumul 2023	10	16	1

Répartition des victimes	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Janvier 2025	9	15	7
Cumul 2025	9	15	7

Répartition des victimes	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Janvier 2024	14	18	8
Cumul 2024	14	18	8

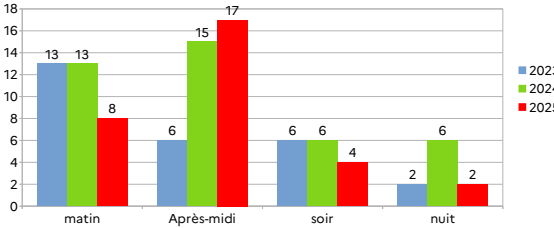
Répartition des victimes	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Janvier 2023	11	13	3
Cumul 2023	11	13	3

Comparaison victimes en janvier 2023, 2024 et 2025

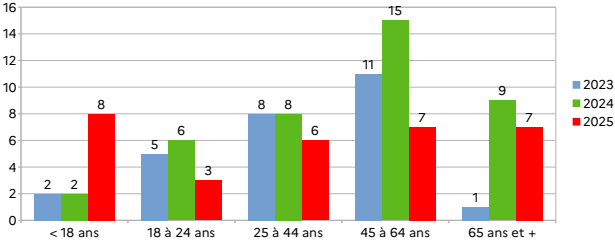


En janvier 2025, la majorité des accidents corporels a eu lieu en semaine, l'après-midi (entre 12h et 17h59).

Répartition par tranches horaires



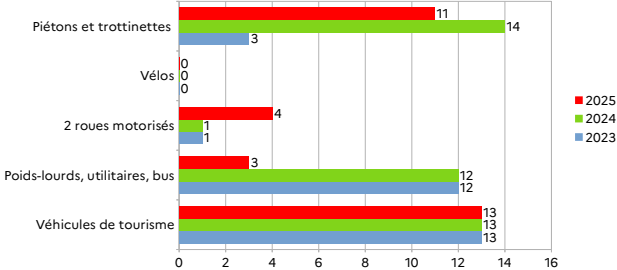
Répartition par tranche d'âge des victimes d'accidents corporels



En janvier 2025, toutes les tranches d'âge comptent des victimes d'accidents corporels. On peut observer une forte proportion, en ce début d'année, des victimes âgées de moins de 18 ans.

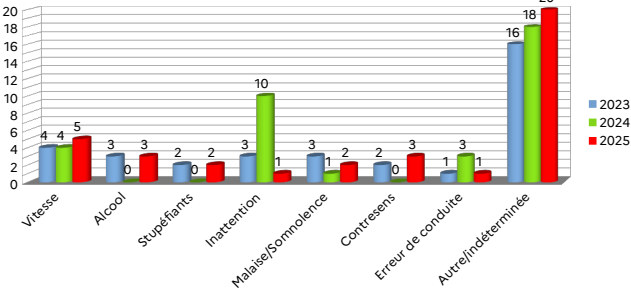
Parmi ces jeunes usagers, on compte 5 piétons, un passager de véhicule de tourisme, un conducteur de cyclomoteur et un passager de cyclomoteur.

Répartition des victimes par catégorie d'usager



En janvier 2025, les conducteurs et passagers de véhicules de tourisme représentent la majeure partie des victimes d'accidents corporels. Toutefois, on constate, en janvier 2024 et janvier 2025, un nombre important de piétons et d'usagers de trottinettes électriques parmi les victimes d'accidents corporels.

Causes des accidents ayant fait des victimes en janvier 2023, 2024 et 2025



En janvier 2025, le principal facteur connu d'accident corporel est la vitesse excessive.

n.b. : pour un seul accident, il peut y avoir plusieurs facteurs

L'ACCIDENTOLOGIE – LES TUES (personnes tuées sur le coup ou dans les 30 jours suivant l'accident)

Répartition des tués	Localisation		
	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Janvier 2025	1	3	2
Cumul 2025	1	3	2

Répartition des tués	Localisation		
	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Janvier 2024	0	1	1
Cumul 2024	0	1	1

Répartition des tués	Localisation		
	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Janvier 2023	2	1	0
Cumul 2023	2	1	0

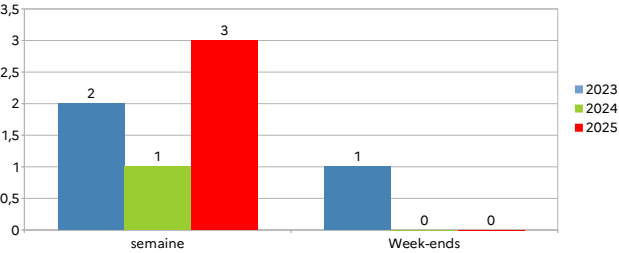
Répartition des tués	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Janvier 2025	0	2	2
Cumul 2025	0	2	2

Répartition des tués	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Janvier 2024	0	1	0
Cumul 2024	0	1	0

Répartition des tués	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Janvier 2023	1	2	0
Cumul 2023	1	2	0

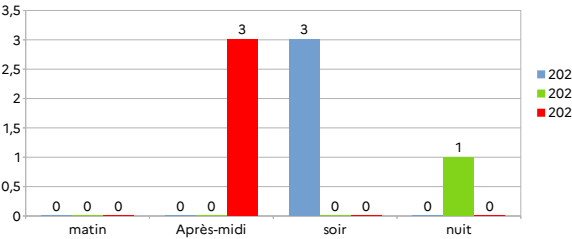
L'ACCIDENTOLOGIE – ANALYSE DES ACCIDENTS MORTELS EN JANVIER 2023, 2024 ET 2025

Comparaison tués en janvier 2023, 2024 et 2025

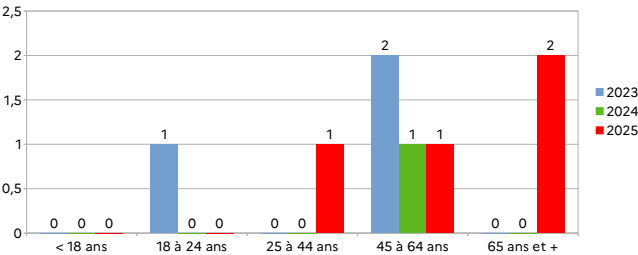


En janvier 2025, 3 accidents mortels ont fait 4 tués. Ces accidents ont tous eu lieu en semaine, l'après-midi (entre 12h et 17h59).

Répartition par tranches horaires

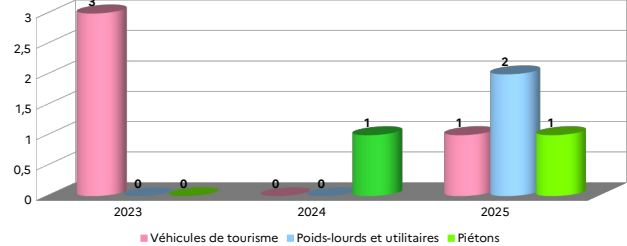


Répartition des tués par tranche d'âge



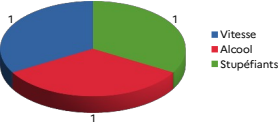
En janvier 2025, les seniors ont été particulièrement impactés par les accidents mortels : deux personnes âgées de 76 et 84 ans ont trouvé la mort sur les routes de Moselle.

Les tués par catégorie d'usagers



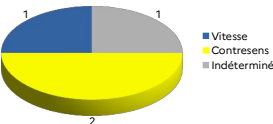
En hiver, les véhicules carrossés et les piétons représentent la majeure partie des victimes d'accidents mortels. En janvier 2025, on compte un tué piéton, un tué à bord d'un poids lourd, un tué à bord d'un véhicule utilitaire et un conducteur de véhicule de tourisme.

Les tués en janvier 2023



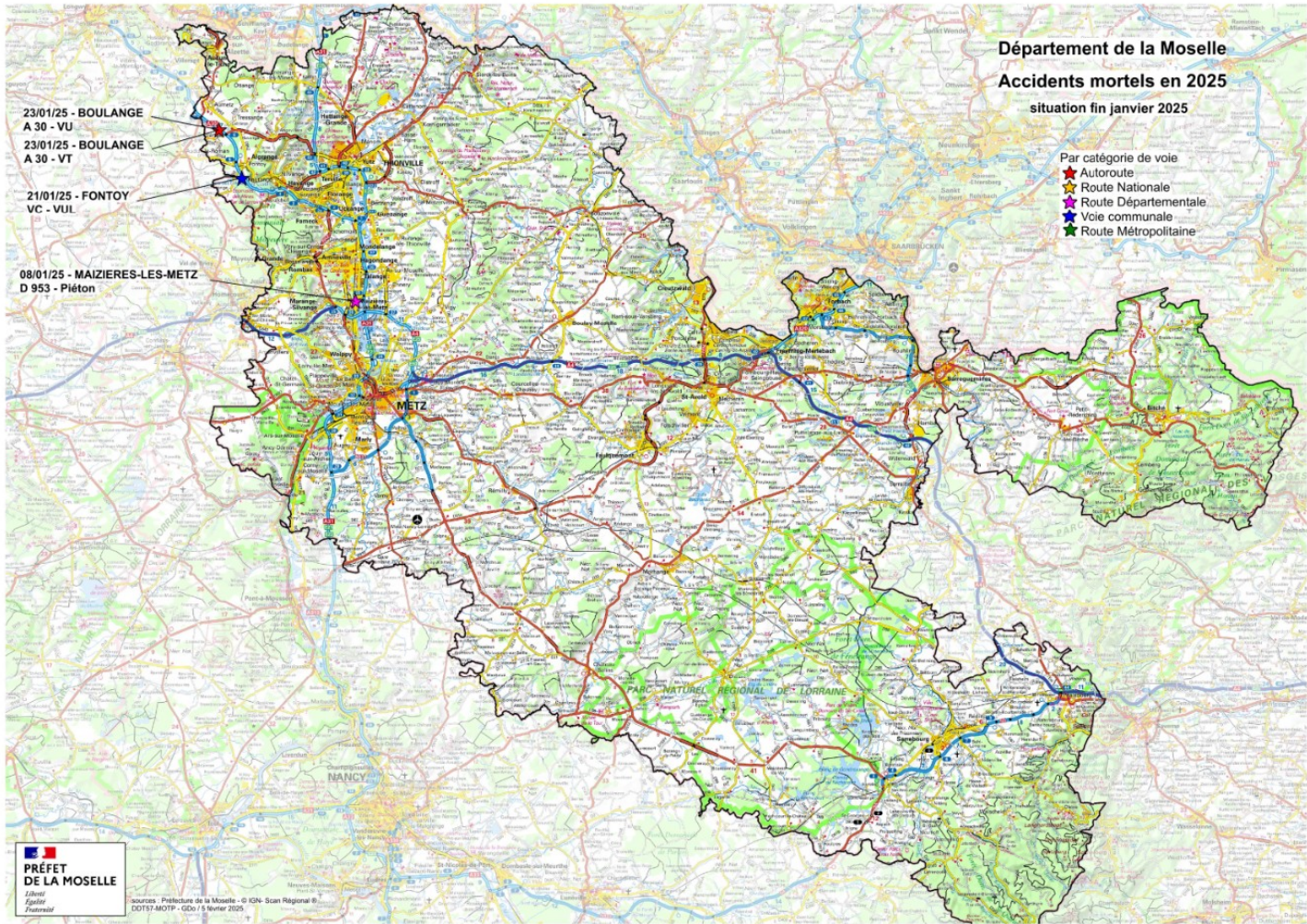
1 tué en janvier 2024.
Cause : inattention

Les tués en janvier 2025



En janvier 2025, 3 accidents corporels ont causé la mort de 4 personnes en Moselle. Les causes connues de ces accidents sont : une circulation à contresens sur l'autoroute et une vitesse excessive.

n.b. : pour un seul accident, il peut y avoir plusieurs causes.



Légende : Date de l'événement – Lieu de l'événement
Axe routier de l'événement – Type d'utilisateur

Les quelque 350 auto-écoles spécialisées dans l'apprentissage de la conduite en situation de handicap moteur ou auditif sont, désormais, plus facilement identifiables, grâce à la carte officielle référencée sur ce lien :

<https://autoecoless securite-routiere.gouv.fr/#/>

Cette carte actualisée répond à un enjeu d'autonomie et d'inclusion des personnes en situation de handicap, en leur donnant accès à une information fiable et gratuite, qui simplifie leur démarche et favorise leur formation.

La carte est interactive et fournit des informations essentielles telles que le type d'auto-école (associative, traditionnelle, formation en ligne), les modes d'apprentissage proposés (conduite accompagnée, supervisée), le taux de réussite de l'auto-école, les catégories de permis enseignés (A, B, C, D), ou les possibilités de financement.

Les critères choisis permettent au candidat d'affiner la sélection de l'auto-école adaptée à sa préparation.

LE CERTIFICAT DE DROITS À CONDUIRE DIGITAL

Désormais, chaque titulaire du permis de conduire peut télécharger une attestation de droits à permis, depuis le site « Mes points permis ». Ce document comprend les informations relatives à l'existence et à la validité des différentes catégories du permis de conduire. Il peut être présenté en cas de perte ou de vol du permis. Il permet aussi aux lauréats de l'examen pratique de justifier de leurs droits à conduire jusqu'à réception du titre de conduite original et ce, dès réception du texto et du courriel de France Titres, indiquant l'obtention du permis.

L'attestation est valable 4 mois.

Pour l'obtenir, rendez-vous sur :

<https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr>



ACTIONS : DEPLOIEMENT DES COMITES LOCAUX D'AIDE AUX VICTIMES

Créés par décret en 2016, les Comités Locaux d'Aide aux Victimes (CLAV) sont chargés de coordonner, au plan local, l'accompagnement aux victimes. Présidés conjointement par le procureur de la République et le préfet, ils réunissent tous les acteurs concernés, institutionnels et associatifs. Initialement créés pour assurer la cohérence et le suivi de la prise en charge des victimes d'attentats, ces comités ont rapidement étendu leurs compétences à d'autres catégories de victimes, comme les familles de victimes d'accidents mortels de la route.

Mercredi 18 décembre 2024, le préfet de la Moselle, Laurent Touvet et le procureur de la République de Metz, Yves Badorc, ont installé et présidé un CLAV, en présence de la déléguée interministérielle à la sécurité routière, Florence Guillaume et de la déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, Alexandra Louis.

Ce CLAV était dédié à l'accompagnement des familles endeuillées par un accident mortel de la route. Il a été l'occasion de rappeler à l'ensemble des acteurs locaux les modalités relatives à l'annonce du décès, au traitement respectueux du défunt et de sa famille et à l'accompagnement de proches qui se retrouvent face à un contexte administratif et judiciaire dont ils saisissent d'autant moins les enjeux qu'ils combattent également le traumatisme de la perte d'un être cher.

